Logo CFDT

Orange - Accord intergénérationnel 2016-2018 3 enjeux pour 3 ans

L'accord Intergénérationnel est signé par la CFDT qui s'est mobilisée pour ceux qui quittent l'entreprise, comme pour ceux qui restent !

Intergénérationnel

L'accord signé embarque les secondes parties de carrières des seniors, l'alternance et les stages, ainsi que le recrutement de nouveaux salariés.

Forte de son expérience sur la mise en œuvre de l'accord actuel, la CFDT a été moteur et force de propositions tout au long de cette négociation.

Ce nouvel accord est applicable dès le 1er janvier 2016.

Documents
3 enjeux pour 3 ans